

LE RAPPORT sur les fouilles de Glozel

Au moment où paraissent ces lignes, l'éditeur Emile Nourry (62, rue des Ecoles), met en vente le Rapport de la commission internationale. Le document (30 pages, avec figures) est trop long pour être reproduit en entier. N'en retenons que l'essentiel. Il est d'un très grand intérêt.

Tout d'abord, la commission tient à formuler son opinion sur l'inventeur de Glozel, le D^r Morlet :

Celle-ci, avant son départ, à cause de la nature très vive de certaines controverses, a tenu à remettre par écrit à M. le D^r Morlet, en lui laissant toute liberté d'en faire l'usage qu'il jugerait à propos, la déclaration suivante : « Avant de déposer aucune conclusion, la commission, à l'unanimité, tient à s'incliner devant la bonne foi et la sincérité absolue de M. le D^r Morlet ».

Cette réparation était assurément due à ce dernier.

Le rapport relate ensuite l'histoire du terrain de fouilles. Elle note avoir éprouvé une impression défavorable de la façon dont se présentent les fouilles, puis indique la composition du terrain, en notant la présence de vides de formes diverses, dus probablement à des animaux fouisseurs.

Puis le rapport relate les résultats des fouilles au jour le jour : entre autres la découverte d'objets dans des poches de terre plus meuble. Citons *in extenso* :

La veille au soir, au moment d'arrêter les travaux, on avait remarqué dans la tranchée Ouest, à la base de la couche 2, une poche de terre meuble dans laquelle le grattoir enfonce sans résistance. D'après les constatations signalées par M. le D^r Morlet et autres observateurs, c'était dans de telles poches de terre que l'on pouvait s'attendre à rencontrer des objets. De fait, presque aussitôt, immédiatement derrière un repère-témoin disposé la veille et retrouvé en place, on découvrit deux petits objets en os (inventoriés n° 9 et 10).

Peu après cette découverte, on remarquait, dans une autre partie de cette même tranchée Ouest, que l'on arrivait dans une autre grande poche de terre plus meuble.

Une coupe verticale bien nette du front de fouilles mit en évidence qu'une partie du plan inférieur de la couche 3, parfaitement distinct de la couche jaune 2 sous-jacente et très nettement délimitée, était plus haute de 8 à 10 centimètres que l'ensemble du plan inférieur de cette même couche 3 ; ou, si l'on veut, que la couche jaune 2 pénétrait, par un relief parfaitement accentué de pareille dimension, dans la couche 3. Les parois limitant verticalement les deux couches, surtout la paroi droite, étaient franches, sans aucune compénétration de leurs éléments respectifs ; aucun travail de malaxage par les racines ou les animaux fouisseurs ne se manifestait.

Cette netteté des parois, bien visible dans la coupe de la tranchée, se poursuivait en biais, à l'intérieur, vers la droite, sur une profondeur de 15 à 18 centimètres. Une motte de terre végétale, enlevée d'un seul bloc à la base de la même paroi droite, permit de voir la régularité des plans juxtaposés des deux couches verticales aussi nettement séparées que les feuillets d'un livre.

L'ensemble donnait l'impression qu'une motte de terre avait été enlevée, comme à la bêche, puis, après dépôt des objets, remise en place. La différence de niveau s'expliquerait par la présence, dans la fosse ainsi préparée, des objets qu'on y avait déposés et qui remplissaient une partie de la cavité. De ce fait, la motte remise en place ne pouvait plus raccorder ses plans avec ceux de la surface environnante. Cette opération a dû être faite à une date assez récente sans doute, en tout cas non ancienne, puisque, répétons-le, toutes les forces naturelles n'avaient encore troublé en rien la juxtaposition des éléments des deux parois en contact.

La mission Proust
Le mauvais temps a contraint la mission

De plus, les labours de 1918 et 1924 auraient pu, à la rigueur, respecter cette disposition, mais le défrichage et le défonçage, opérés il y a trente ou trente-cinq ans, n'auraient pu laisser subsister cette dénivellation.

Sous ce que nous appelons ici la motte C se trouvait une cavité nette, à surface parfaitement horizontale, de terre jaune si meuble qu'on pouvait facilement l'enlever à la main. Seules, de petites radicelles, comme il s'en forme très rapidement sous chaque touffe d'herbe, s'y rencontraient. Dans cette terre meuble reposait, à 3 ou 4 centimètres au-dessous de la terre grise de la couche 3 et séparée d'elle par une bande très régulière à surfaces nettes de terre jaune, un assez gros bloc de pierre granitoïde à angles vifs, de 25 cm. X 12 environ et 8 à 10 centimètres d'épaisseur, posé de champ (A). Cette pierre ne portait aucune marque de travail. Elle ne conservait presque aucune trace de la terre dans laquelle elle reposait.

En continuant à vider cette cavité, on rencontra à la base de la couche 2, au contact de la couche 1, une « brique » (B) (inventoriée n° 11) extrêmement molle, qu'un léger coup de grattoir érafla. Posée à plat, elle portait, ainsi qu'on le constata plus tard, sur sa face supérieure, des signes alphabétiques.

Etant donné la technique spéciale de dégagement et d'enlèvement de ce genre d'objets à Glozel, M. le D^r Morlet fut prié de procéder au dégagement de cette brique et M. E. Fradin de l'enlever avec une bêche.

La brique extraite fut déposée à l'air pour sécher et, le soir, avant le départ, scellée sur la bêche même qui avait servi à l'enlever, et laissée à Glozel. On procéda le lendemain à son décapage.

Cette disposition de l'ensemble des terres au-dessus de la pierre et de la brique nous oblige, nécessairement, à admettre un enfouissement par le haut, de ces objets, postérieurement à la formation de la couche végétale et, répétons-le, à une date qui, certainement, n'est pas ancienne. A la surface du champ, un trou aurait été creusé, avec enlèvement préalable d'une motte de terre végétale bien découpée sur un côté; puis, après dépôt des objets, rebouché et fermé par la motte remise en place; pour faire disparaître toute trace apparente à première vue, il eût alors suffi, le sol ayant été bien nivelé, piétiné un peu, que les pluies, la neige, le gel, puis la sève printanière, exerçassent leur action.

On a signalé plusieurs fois, et la Commission elle-même l'a constaté, cette moindre compacité des terres aux environs immédiats de certains objets, mais non de tous.

On a prétendu expliquer ce fait par des phénomènes d'hydrodynamisme, de condensation hygroscopique.

Si l'explication est vraie pour un fait, elle doit l'être pour tous, étant donné l'homogénéité de la couche où les phénomènes se seraient produits et la similitude des objets enfouis, par exemple de petits objets en os de même volume; or, il est loin d'en être ainsi.

Tel petit objet en os se rencontre bien en terre molle, mais tel autre, de même nature, de même volume, placé dans la même couche, est au contraire inclus dans une terre ferme.

On vient de voir que la brique (n° 11) était immédiatement surmontée d'une couche très meuble que l'on pouvait enlever à la main et qui renfermait le bloc de pierre; « l'idole » n° 8, au contraire, comme on a pu le constater en enlevant la masse qui contenait son empreinte, reposait dans une terre de compacité normale.

Il faut donc écarter l'explication donnée, qui

n'est pas générale, et en chercher une autre; peut-être le bourrage des terres mal exécuté lors de l'enfouissement de certains objets, enfouissement insuffisamment ancien pour que le terrain ait repris une compacité normale.

Nous reconnaissons d'ailleurs qu'au contact de deux corps différents de valeurs calorimétriques diverses et de volumes relativement considérables, tel un gros bloc de granit reposant dans une couche argileuse, il puisse se produire des phénomènes de condensation ayant pour conséquence de déterminer au contact du bloc de granit un ramollissement de la couche argileuse. Mais il ne semble pas qu'un tel phénomène puisse être sensible pour de petits objets en os, par exemple, de 1 à 2 centimètres cubes, mêlés à la masse de l'argile, ou pour des céramiques à peine dégourdies, de même nature, ou à peu près, que le milieu ambiant. L'équilibre calorimétrique s'établit beaucoup trop rapidement pour pouvoir produire une condensation hygroscopique sensible.

Après le déjeuner pris sur le terrain, on se remit au travail.

La tranchée Ouest ne livra plus rien.

La couche 2 de la tranchée Est, redevenue de compacité semblable à celle de la tranchée Ouest, donna encore deux objets inclus dans son épaisseur, mais non à sa base. D'abord un objet en os (inventorié n° 12), puis, placé presque verticalement sur sa tranche dans la couche, un anneau plat de schiste (inventorié n° 13).

La position presque verticale de cet objet, comme celle du galet n° 7, ne peut guère s'expliquer que par une habile pénétration par le haut, sans enlèvement nécessaire préalable de la terre végétale.

La Commission, se considérant comme suffisamment éclairée, décida alors d'arrêter les travaux de fouille.

La Commission a exploré dans ces trois jours de fouille extrêmement minutieuse une surface d'environ 10 mètres carrés, en dehors des sondages faits à l'extérieur de l'enceinte.

Et, plus loin le rapport le répète, elle a « l'impression que ces objets ont été enfouis et que cet enfouissement aurait été effectué au hasard ».

Son impression n'est pas meilleure en ce qui concerne les tombes ou leur contenu, car, nous est-il dit, « les quelques fragments de crânes recueillis à Glozel offrent des particularités inexplicables. Alors que certains de leurs bords sont mous, aux arêtes adoucies comme si elles avaient été corrodées par les agents naturels, d'autres bords des mêmes fragments ont une cassure franche, nette, à arêtes vives, ne permettant pas, s'ils ont été trouvés dans cet état, de croire à leur long séjour dans les tombes ».

Les fouilles ont fourni divers objets en os, considérés comme néolithiques. Or ils présentent tous le même degré de fossilisation apparente, incomplète. Des fouilles antérieures en ont fourni d'autres présentant toute une gamme « allant de l'os paraissant tout frais jusqu'à l'os ancien au même état de fossilisation que ceux trouvés par la commission ».

Il y a même des objets dont on peut supposer « qu'ils auraient pu être taillés dans des os frais ». Il y a un harpon dont le rapport dit qu'il « est difficile de croire que les signes gravés ont pu être réalisés autrement qu'à la gouge ».

Les objets ne présentent pas trace de morsures de racines. Les haches polies sont sévèrement jugées.

Les objets qui sont donnés comme des haches polies, avec ou sans signe gravé, ne sont ordinairement que de simples cailloux choisis pour leur forme triangulaire, auxquels on a donné un semblant de tranchant. Ce tranchant est fait assez maladroitement et avec une technique tout à fait différente de celle employée pour polir des haches néolithiques ou même des galets ariens du Mas d'Azil, travaillés au polissoir dormant.

Ceux de Glozel, en effet, ont à peine été affûtés, avec une râpe ou une lime maniée à la main en tous sens, peut-être même sur une meule tournante.

Il semble difficile de croire que les « limes en grès » qui nous ont été présentées aient pu réaliser un tel travail.

Galets gravés. — Les traits de certaines gravures sur galets n'offrent pas, à première vue, la même patine que les surfaces sur lesquelles ils sont tracés. Il faut aussi, tout spécialement, signaler le galet gravé conservé par M. le docteur Morlet et trouvé, suivant son affirmation, dans l'état où nous l'avons vu. Une de ses faces porte un dessin de cervidés accolés; l'autre est couverte de nombreux points de percussion, d'un piquetage qui avait fait tout d'abord considérer ce galet comme un percuteur. Après examen plus attentif, la commission a pu constater que le piquetage était à peu près uniformément réparti sur toute la surface et non pas seulement sur un seul point comme cela se produit sur les percuteurs. De plus, il avait été exécuté certainement pour dissimuler la gravure d'un animal dont il suivait tous les contours. Enfin, la patine du piquetage est visiblement plus fraîche que celle de la gravure.

Certains anneaux de schiste semblent avoir été taillés par éclats au couteau, comme du reste les bracelets et les anneaux en schiste de Montcombroux (Allier), auxquels on les a comparés et que l'on attribue à l'âge des métaux. Sur ceux-ci, en effet (et également sur les nodules, déchets de fabrication), on remarque des traces d'un outil de métal. On sait que c'est à Montcombroux qu'on a recueilli un de ces déchets portant des caractères gravés se retrouvant à Glozel.



in trimoteur,
attaquer pro-
le durée dé-
22'31".
dra son vol

Harpon en schiste. — Un harpon en schiste, patiné sur ses faces, ne l'est pas sous ses barbelures. Il donne aussi l'impression d'un objet taillé avec un outil en métal.

Une remarque générale s'impose : les outils et les armes sont des objets pratiquement inutilisables.

En passant, la commission fait une remarque en ce qui concerne la faune.

D'après M. Depéret, la faune identifiée à Glozel est représentée uniquement par des espèces modernes : sanglier, cheval, bœuf, chèvre, daim... On n'y rencontre aucune trace d'une faune tant soit peu ancienne. Comment admettre que des ossements ou bois de rennes, ces derniers travaillés ou non, fassent complètement défaut dans cette « station » dont les habitants auraient cependant si bien connu cet animal qu'ils pouvaient en reproduire la silhouette ? Quel que soit le sens qu'on veuille donner à la représentation du renne sur les galets : scène de magie, d'envoûtement, de chasse ou simple manifestation d'art, il faut bien reconnaître que cet animal aurait joué dans la vie des « Glozéliens » un rôle important. On devrait alors l'identifier parmi les ossements de la faune locale : comment expliquer son absence ?

Toutes ces différentes remarques incitèrent la commission à demander avec plus d'insistance encore les autorisations nécessaires pour faire procéder à des analyses.

M. le docteur Morlet, pressenti, a dit alors y consentir. Depuis M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a donné les autorisations nécessaires. M. Peyrony avait reçu mission de la commission de faire les prélèvements utiles. Les organismes scientifiques choisis étaient les laboratoires de la Sorbonne et de l'École des mines. Mais différentes difficultés soulevées depuis, qui ne sont le fait ni de la commission, ni du ministère, n'ont pas permis de réaliser ce vœu.

Mais, quel que soit le résultat de ces analyses, si elles ont lieu, la commission maintiendra cette conclusion : un faussaire peut à la rigueur imiter admirablement des objets anciens : c'est une question de connaissance de la technique préhistorique, d'habileté, de patience ; il peut même inventer de nouveaux types et induire en erreur les spécialistes les plus avertis ; il peut même truquer chimiquement les objets ; mais, malgré toute sa science, toute sa dextérité, un tel faussaire ne peut pas encore régenter à son gré l'action des agents naturels : celle des animaux, des racines, des eaux, etc.

Tout est-il faux à Glozel ? Pas précisément.

En résumé, après avoir examiné toutes les données du problème, après avoir étudié le plus consciencieusement possible les éléments qui lui étaient soumis, après avoir longuement réfléchi à toutes les éventualités qui pouvaient se présenter, la commission, dans ce prodigieux ensemble, retient certains objets : les fragments de haches polies et de silex, les tessons de poteries en grès, les matières vitreuses et les divers éléments de la fosse ovale du début de la découverte lui semblent bien authentiques.

La commission n'exclut pas totalement l'hypothèse de l'introduction dans le gisement d'objets anciens ; ainsi, elle pourrait à la rigueur retenir, entre autres choses, quelques bobines et pièces en os qui ne donnent pas à la seule vue l'apparence d'objets faux.

Les objets paraissant « authentiques », on le

remarquera, ne sont pas des objets anciens. On notera qu'il n'est point appuyé sur les tablettes à inscriptions. La conclusion, la voici, très catégorique :

Appuyée sur toutes les constatations qu'elle a faites, sur les discussions serrées qu'elle a eues, la commission, à l'unanimité — avec les réserves qui viennent d'être formulées, — conclut à la non-ancienneté de l'ensemble des documents qu'elle a pu étudier à Glozel.

Paris, le 14 décembre 1927.

P. Bosch-Gimpera, P. Favret, R. Forrer, D. Garrod, J. Hamal-Nandrin, D. Peyrony, E. Pittard.

Il importe d'ajouter une pièce jointe au rapport, la déclaration de M. Peyrony ; elle est fort importante.

Déclaration de M. Peyrony

Le 25 septembre dernier, avec M. Vergne, conservateur du musée de Villeneuve-sur-Lot, je me suis rendu à Glozel pour me faire une opinion personnelle de ce que pouvait être ce dépôt. En ma qualité de préhistorien, je ne devais pas m'en désintéresser.

Aimablement et cordialement reçus par M. le docteur Morlet, notre visite à Glozel commença par le musée Fradin.

Cet ensemble déconcertant d'objets si variés me produisit de suite une impression défavorable.

Après un examen approfondi de toutes les pièces, fait le lendemain chez MM. le docteur Morlet et Fradin, il me fut impossible de prendre cet ensemble pour préhistorique. Rien ne permettait de l'attribuer au paléolithique, ni au mésolithique, ni au néolithique, encore moins à l'âge des métaux. C'était simplement du Glozélien, comme on le dénommait.

Je constatai, de plus, avec stupéfaction, que, si certains objets présentaient un commencement de fossilisation, d'autres paraissaient faits avec des os frais, et par conséquent, de collection récente.

Tout cela me donnait fortement à réfléchir.

Les fouilles pratiquées par M. le docteur Morlet et par moi-même, dans la journée du 25 septembre, en présence de MM. Vergne, Trafali et Solignac, donnèrent les résultats dont le procès-verbal paru dans le *Mercur de France* du 1^{er} novembre 1927 fait mention.

Il fut trouvé de menus objets dont nous n'avons pu vérifier l'emplacement exact, mais qui provenaient de la couche jaune n° 2, qui ne paraissait pas remaniée très récemment.

Toutes les personnes présentes à ce moment-là furent d'avis que les pièces découvertes avaient été enfouies à une époque impossible à préciser, mais, bien entendu, elles ne pouvaient l'avoir été que si la couche qui les recelait existait déjà.

Or, cette dernière est de formation géologique holocène ou actuelle.

Il m'était donc impossible, pour cette raison géologique et pour la raison archéologique exprimée plus haut, de situer l'enfouissement de ces objets à une date ancienne, géologiquement parlant.

Notre éminent historien des Gaules, M. Camille Jullian, ayant lu les inscriptions de quelques briques, j'ai adopté son hypothèse, qui était pour moi, *incompétent en matière de sorcellerie*, faute d'autre, celle qui me satisfaisait le mieux.

Après avoir réfléchi à tout cela pendant une dizaine de jours, je préparai un rapport où je donnai les diverses raisons pour lesquelles le gisement et les objets ne me paraissaient pas préhistoriques. C'étaient les mêmes que celles que je vous soumettrai.

J'étais sur le point de l'adresser à l'Académie des inscriptions lorsque l'instance de classement est survenue.

Alors, je ne l'ai pas envoyé, étant tenu, par mes fonctions, à la plus grande discrétion.

Donc, dans ma pensée, à ce moment-là, Glozel était authentique (par rapport à l'hypothèse Camille Jullian), mais pas préhistorique.

Le premier jour des fouilles de la commission n'a pas ébranlé ma conviction, mais nos découvertes subséquentes ont anéanti toute ma foi.

J'avoue aujourd'hui que je m'étais trompé, et cela parce que je m'étais lancé dans une voie où mon imagination avait joué un plus grand rôle que ma compétence.

Il ne m'en coûte nullement de le reconnaître, puisque c'est l'expression de la vérité. Puisse cet incident me servir de leçon.

Vichy, le 7 novembre 1927.

Signé : D. PEYRONY.

Glozel serait donc un amas de faux... Après tout, l'archéologie connaît des exemples de faux retentissants, soutenus avec beaucoup d'autorité. C'en serait un de plus. Mais tout, absolument tout, est-il faux ? Et surtout, à quand remonterait la mystification, et de qui serait-elle ? La commission n'avait pas à le rechercher.

En attendant, on peut s'attendre à un tapage formidable, et à des discussions ultra-véhémentes. L'affaire n'est point enterrée encore.

Au contraire, elle va rebondir.

H. DE VARIGNY.